

ÉCHANGEUR DE MONTMARSAULT

LA COMCOM AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT

LE CHANTIER D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR DE MONTMARSAULT AVANCE À GRANDS PAS. L'OUVERTURE À LA CIRCULATION EST PRÉVUE COURANT 2021. CAMIONS ET ENGINS DE CHANTIER S'AFFAIRENT AUTOUR DE LA N79, MAIS AUSSI SUR LA BRETELLE RELIANT A71 ET RCEA. EXPLICATIONS ET INFORMATIONS SUR LE FUTUR ÉCHANGEUR ET REVUE DE DÉTAIL DES TRAVAUX EN COURS.

A71

UN PROJET NATIONAL AU CŒUR DE LA COMCOM

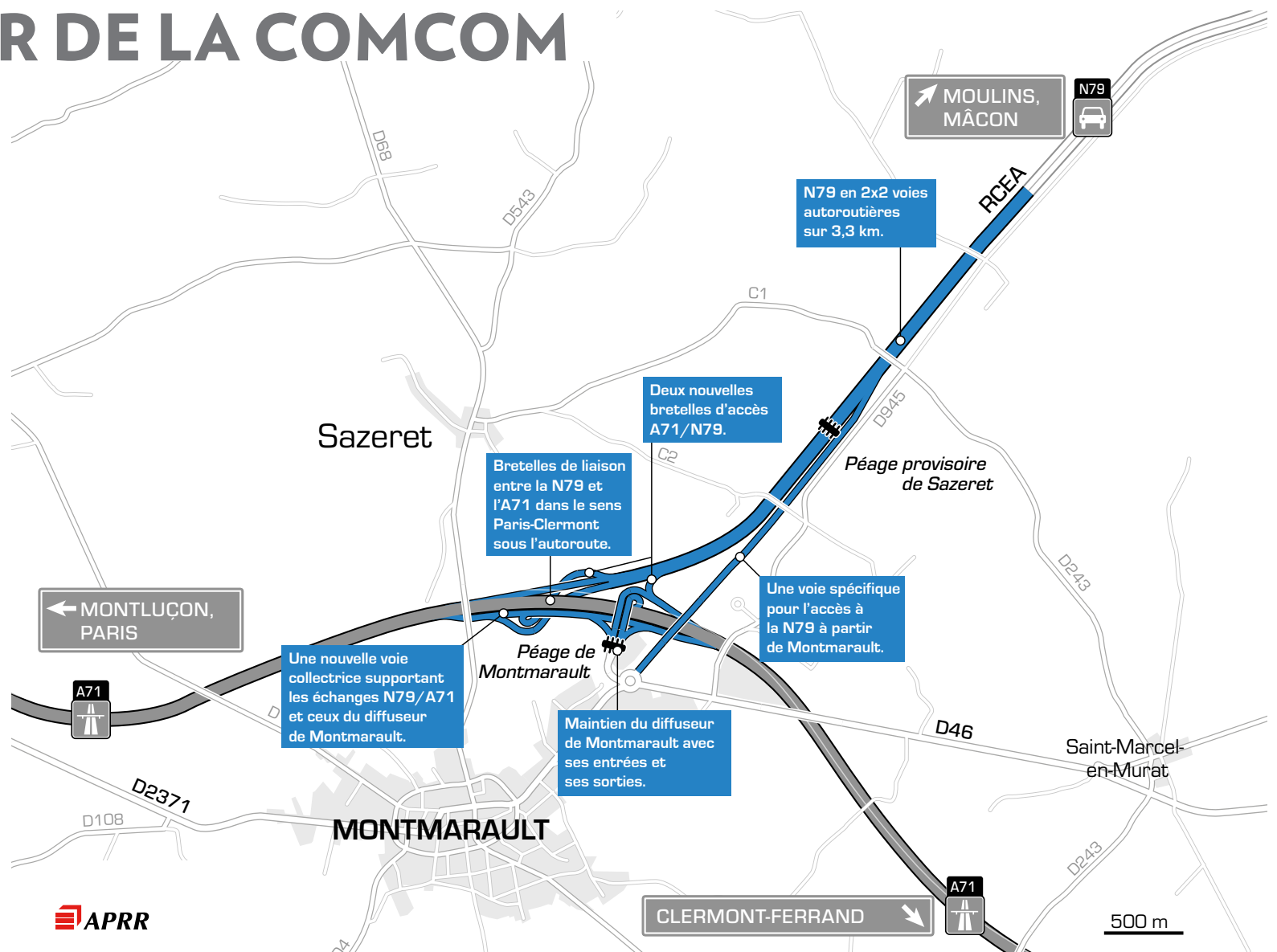
L'aménagement de l'échangeur entre l'A71 et la N79 au niveau de Montmarault est inscrit au plan de relance autoroutier, signé entre les sociétés d'autoroute et l'État. APRR en a la charge et finance intégralement la réalisation, à hauteur de 90 millions d'euros.

Avec ce nouvel échangeur, APRR sécurise et rend plus simple le passage d'un axe à l'autre, notamment pour les poids lourds qui représentent 40 % du trafic global.

Commentry - Montmarault - Néris Communauté voit ainsi son rôle de carrefour et sa position centrale renforcée et réaffirmée. Au croisement de deux axes autoroutiers avec la future concession de la RCEA dans l'Allier, les communes du territoire se connectent plus rapidement aux pôles urbains locaux, nationaux et internationaux. Elles en tireront une attractivité nouvelle et des bénéfices économiques.

Le nouvel échangeur constitue une première étape et s'articule en quatre opérations reliées entre elles :

- Le passage à 2x2 voies de 3,3 km de la RCEA entre Montmarault et la Brunatière.
- La création d'une section neuve entre l'A71 et la N79 pour 1,8 km.
- Des bretelles autoroutières entre la N79 et l'A71 dont la liaison RCEA - A71 direction Clermont qui passera sous l'A71.
- Une collectrice spécifique dans le sens Paris-Clermont pour séparer les flux et faciliter les échanges.



FACILITER L'ACCÈS À MONTMARSAULT ET À SON TERRITOIRE

LES ACCÈS À MONTMARSAULT

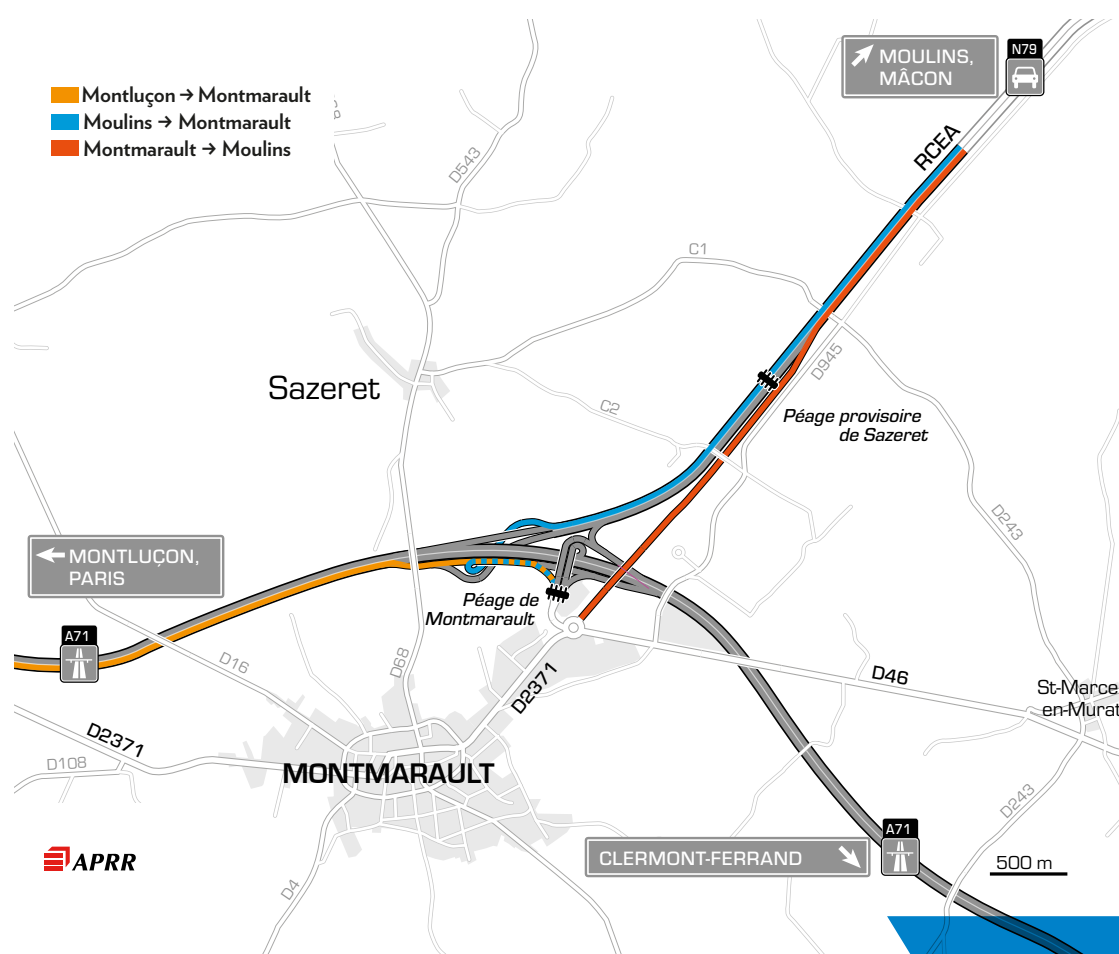
Sur l'A71, les entrées et les sorties restent inchangées et le péage existant à proximité du giratoire est maintenu. Seule exception, la sortie dans le sens Clermont-Paris emprunte la nouvelle bretelle de liaison entre l'autoroute et la N79.

Sur la N79, dans le sens Montmarault-Moulins, les usagers disposent d'une voie spécifique au départ du giratoire. Elle se connecte à la 2x2 voies sans passer par la nouvelle barrière de péage provisoire mise en place sur la RCEA. Dans le sens Moulins-Montmarault, les usagers empruntent la bretelle de sortie en direction de Clermont-Montmarault, puis la sortie Montmarault de l'A71. Il leur suffira de toujours rester sur la voie de droite pour suivre cet itinéraire. Un ticket devra être pris à la barrière de péage provisoire de la N79, mais ne donnera lieu à aucun paiement sur le péage de sortie de Montmarault.

Pour les usagers venant ou se rendant à Montmarault, la N79 reste entièrement gratuite, jusqu'à la mise en place de la future concession RCEA (dont l'attributaire n'est toujours pas désigné à ce jour).

MONTMARSAULT, VILLAGE ÉTAPE

Avec le nouvel échangeur, Montmarault demeure un « village étape » au carrefour des axes nord-sud et est-ouest, au centre de la France : tous les commerces y sont disponibles, ainsi que des hébergements et des restaurants pour une pause sur les grands trajets. Les accès à la commune sont renforcés et fléchés sur les deux axes.

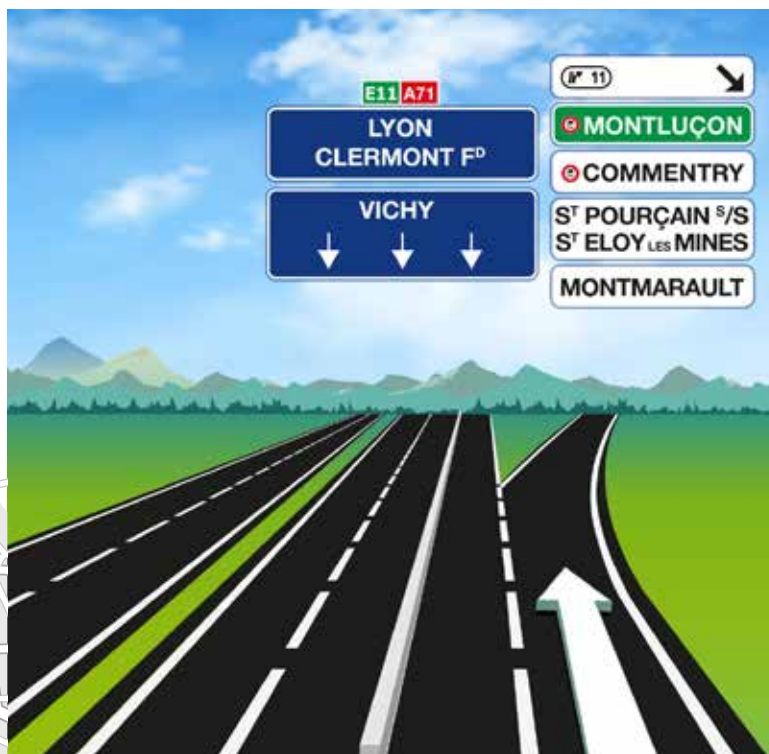
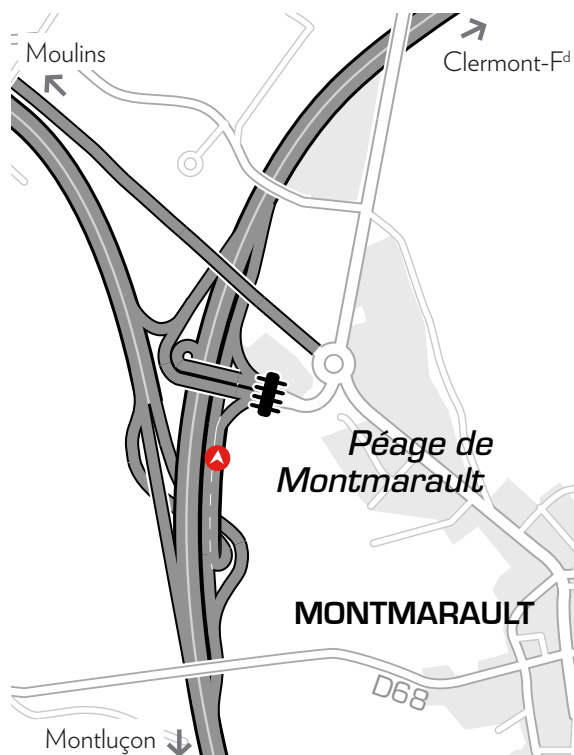


UNE COLLECTRICE POUR PLUS DE SÉCURITÉ!

Pour plus de sécurité et de fluidité, l'A71 est élargie dans le sens Paris-Clermont pour inscrire une voie collectrice latérale supportant les échanges N79/A71 et ceux du diffuseur de Montmarault.

Cette nouvelle voie est séparée des deux autres voies autoroutières par une glissière en béton et évite ainsi les croisements des

flux de circulation. Les usagers sortant et entrant à Montmarault bénéficieront de cette voie pour les guider plus facilement vers le village étape ou pour s'insérer sur l'A71 en direction de Clermont. Les véhicules en provenance de la RCEA et à destination de Clermont et ceux venant de Paris vers la RCEA emprunteront également des tronçons de cette collectrice.



LES TRAVAUX EN 2019

SUR LA N79

- Un ouvrage est réalisé pour faciliter l'écoulement des eaux du Suchet et devrait être finalisé à la mi-mai 2019. Une fois terminé, il supportera à la fois la N79 et la D945.
- Parallèlement, le chantier se poursuit jusqu'en juin 2019 dans le sens Montmarault-Digoin avec la réalisation de la plateforme et des voiries. Une fois terminée, la circulation est basculée sur cette nouvelle réalisation.
- Entre juin et décembre 2019, la N79 existante est alors entièrement refaite pour devenir le sens Digoin-Montmarault de la RCEA à 2x2 voies.

SUR L'A71

- Le tronçon pour le dévoiement provisoire (pendant les travaux) de l'A71 est réalisé actuellement. Il sera mis en service en octobre 2019.
- Le chantier de la collectrice s'étend jusqu'à novembre 2019. Il entraîne la neutralisation de voie de circulation ponctuellement et le passage en voie réduite et en marquage jaune à partir d'avril.
- En juillet 2019, les travaux pour les bretelles de sortie Clermont-Montmarault et Clermont-Digoin débutent. Ils dureront jusqu'en avril 2020.
- Les travaux de l'ouvrage de franchissement commenceront à l'automne 2019.
- Fin des travaux de l'aménagement prévue fin 2021.

DU CHANTIER SUR LES PONTS

Que ce soit sur l'A71 ou la RCEA, plusieurs franchissements supérieurs sont impactés par les travaux : Beaufort, Les Thaix et la Brunatière au-dessus de la N79 ; les ponts de la D16, de la D68 et de la D945 sur l'A71. Il s'agit notamment de venir poser des dispositifs de retenue (barrières renforcées et aux normes actuelles) complémentaires, de refaire les étanchéités et les enrobés sur le pont ou même dans certains cas de remplacer les superstructures.

Ces travaux prennent en compte les contraintes locales. Ainsi, il n'y aura pas de coupures RD68/Beaufort et Les Thaix en même temps que Beaufort et Brunatière. De plus, les coupures seront limitées entre mai et juillet pour faciliter les circulations agricoles. Pour chaque période de coupures, des itinéraires de déviation seront mis en place et fléchés.



ÇA VA MINER!

En 2019, les campagnes de tirs de mines se poursuivent pour dégager efficacement les matériaux rocheux très durs à proximité de l'A71 et de la N79. Ils permettent de réduire les délais des travaux et leurs nuisances pour les usagers comme pour les riverains.

Deux zones du chantier vont être concernées dans les prochains mois :

- De juin à décembre 2019 lors du réaménagement de la N79 existante ;
- De juillet 2019 à avril 2020 au niveau de la future bretelle de sortie Clermont-Montmarault et du point d'insertion de l'A71.

Chaque tir suit une procédure réglementée et codifiée. Les charges explosives sont limitées pour réduire le bruit et les vibrations. Les tirs sont effectués entre 11h et 14h30, aux heures de faible trafic sur l'A71 et la N79. Un tir de secours est prévu entre 14h30 et 16h. Dans tous les cas, le nombre de tirs est limité à 1 par jour. La zone de tir est contrôlée et les zones sensibles sont couvertes par un géotextile pour réduire les risques de projections de matériaux. Durant l'été, les horaires sont aménagés : tirs entre 17h30 et 19h30 et tir de secours entre 19h30 et 20h30.